

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH | Délibération |
| | | N° 2025_1_1 |

Convocation du 27 décembre 2024

Le 08 janvier 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Delphine AZNAR, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL, M. Rémy MOLIERES.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Pierre BALTENWECK

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Delphine AZNAR

LA SÉANCE EST OUVERTE

Délibération n° 2025_1_1 : budget principal 2025 • autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme).

Pour information le total des crédits d'équipements ouverts crédits reportés au budget principal de l'exercice 2024 s'élève à 1 453 601,60 €. Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement s'établit à un montant de 363 400,40 € selon le détail ci-après :

| Chapitres | Intitulés | Maximum d'ouverture Autorisé pour 2025 |
|---|---------------------------------|---|
| Chapitre 20 | Immobilisations incorporelles | 60 000,00 € |
| | Article 2031 - Opération n°184 | 15 000,00 € |
| | Article 2313 - Opération n°184 | 10 000,00 € |
| | Article 2031 - Opération n°201 | 35 000,00 € |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | 130 000,00€ |
| | Article 21318 - Opération n°134 | 25 000,00 € |
| | Article 21828 - Opération n°150 | 65 000,00 € |
| | Article 21314 - Opération n°192 | 30 000,00 € |
| | Article 2188 - Opération n°165 | 10 000,00 € |
| Chapitre 23 | Travaux en cours | 173 400,40 € |
| | Article 2313 - Opération n°163 | 25 000,00 € |
| | Article 2313 - Opération n°192 | 25 000,00 € |
| | Article 2313 - Opération n°194 | 20 000,00 € |
| | Article 2313 - Opération n°196 | 93 400,40 € |
| | Article 2313 - Opération n°201 | 10 000,00 € |
| Total des dépenses d'investissement hors chap.16 | | 363 400,40 € |

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **de décider** de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2025;
- **D'approuver** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci avant ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de 363 400,40 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025, lors de son adoption.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **de décider** de l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2025;
- **D'approuver** le détail des propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci avant ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts soit un montant de 363 400,40 €

| En exercice | Votants | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|-----------------------------------|--|
| 15 | Présents : 14 Procurations : 0 | Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0 |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

| | |
|--|---|
| REÇU EN PREFECTURE LE : 08/01/2025 DATE DE MISE EN LIGNE : 09/01/2025 | Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER |
|--|---|